

## **Travailleurs détachés: le projet de loi critiqué**

**Luxembourg.** La Chambre de commerce émet quelques réserves au sujet du projet de loi visant à transposer dans la législation luxembourgeoise la directive européenne sur le détachement de travailleurs. Si elle salue l'objectif d'uniformiser l'ensemble des règles dans l'UE, l'organisation professionnelle met en garde «contre des charges administratives trop lourdes pour les entreprises». Elle regrette également que «certaines adaptations effectuées dans le cadre de la transposition aillent au-delà de ce que prescrit la directive.» Afin de ne pas introduire de mesures excessives pour l'ensemble des entreprises luxembourgeoises, la Chambre de Commerce souhaite que le projet de loi limite la portée du mécanisme de la responsabilité solidaire au secteur de la construction. L'organisation patronale estime également que l'obligation pour les employeurs de renseigner le début, la fin et la durée du travail journalier des salariés devrait seulement concerner ceux qui sont détachés à l'étranger, et non l'ensemble du personnel. (ndp)